

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro 024, Avril-Juin 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 9, numéro 24

Avril-Juin 2026

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/GJNM9848>

www.revue-is.org

RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES DES AIRES PROTÉGÉES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ETUDE DE CAS DU JARDIN BOTANIQUE DE KISANTU

Georges Junior NDUKU MUKABA

Assistant et auditeur en Géographie et Sciences de l'Environnement à l'Université Pédagogique
Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Les aires protégées sont souvent perçues comme des instruments de conservation, mais leurs impacts sur les populations locales restent débattus. Cette étude évalue les retombées socioéconomiques du Jardin botanique de Kisantu (Kongo Central, RDC) auprès des communautés riveraines. Une approche mixte a été mobilisée. Les résultats montrent des bénéfices notables : 32 emplois directs, 85 emplois indirects, revenus complémentaires pour 22 % des ménages impliqués, et services écosystémiques appréciés (PFNL, eau). Cependant, des coûts sociaux importants sont identifiés : restrictions d'accès au bois et aux terres (71 % des ménages concernés), absence de compensation pour les parcelles perdues, faible redistribution des recettes (aucun partage formel), et conflits récurrents avec les gardes. La perception globale est partagée (43 % d'amélioration, 32 % de détérioration). Comparé à d'autres aires protégées congolaises, Kisantu affiche des résultats intermédiaires, mais des modèles de cogestion (réserve de Luki) obtiennent de meilleures performances.

Mots-clés : aire protégée, impact socioéconomique, Jardin botanique de Kisantu, conservation, RDC

ABSTRACT

Protected areas are often viewed as conservation tools, but their impacts on local communities remain debated. This study assesses the socioeconomic outcomes of Kisantu Botanical Garden (Kongo Central, DRC) on neighboring populations. A mixed-method approach was used. Results show notable benefits: 32 direct jobs, 85 indirect jobs, additional income for 22% of involved households, and appreciated ecosystem services (non-timber forest products, water). However, significant social costs are identified: restricted access to firewood and land (71% of households), lack of compensation for lost plots, weak revenue sharing (no formal mechanism), and recurrent conflicts with rangers. Overall perception is mixed (43% improved, 32% worsened). Compared to other DRC

protected areas, Kisantu shows intermediate results, but co-management models (Luki Reserve) perform better.

Keywords : *protected area, socioeconomic impact, Kisantu Botanical Garden, conservation, DRC.*

INTRODUCTION

Les aires protégées constituent l'un des piliers de la stratégie mondiale de conservation de la biodiversité (UICN, 2020). En République démocratique du Congo (RDC), elles couvrent environ 13 % du territoire national et abritent des écosystèmes d'importance planétaire, notamment dans le bassin du Congo (ICCN, 2019). Toutefois, leur création et leur gestion soulèvent une question centrale : comment concilier la préservation de la nature avec les besoins socioéconomiques des populations locales ?

Longtemps perçues comme des « îlots de conservation » déconnectés des réalités humaines, les aires protégées sont aujourd'hui reconnues pour leurs potentiels retombés économiques : emplois verts, tourisme nature, services écosystémiques, etc. (Borrini-Feyerabend et al., 2013). À l'inverse, elles peuvent générer des coûts sociaux significatifs, tels que les restrictions d'accès aux ressources, les déplacements forcés ou l'aggravation des inégalités (West et al., 2006 ; Cernea & Schmidt-Soltau, 2006).

En RDC, les études d'impact socioéconomique restent rares et souvent centrées sur les grands parcs nationaux (Virunga, Salonga, Kahuzi-Biega). Le cas du Jardin botanique de Kisantu, une aire protégée de catégorie IV (gestion d'habitats), créée en 1902 et rouverte au public dans les années 2000, offre un terrain d'observation original. Contrairement aux parcs de grande faune, ce jardin est un espace de conservation *in situ* et *ex situ* de la flore congolaise, situé à proximité immédiate d'agglomérations rurales et périurbaines (province du Kongo Central). Il fait l'objet d'une fréquentation touristique croissante et d'initiatives locales de valorisation.

L'objectif de cet article est d'analyser les impacts socioéconomiques du Jardin botanique de Kisantu sur les communautés riveraines, en identifiant à la fois les bénéfices (emplois, revenus, services écosystémiques) et les contraintes (restrictions d'usage, conflits, insuffisance de retombées). L'étude s'appuie sur une

enquête de terrain menée en 2023-2024 et sur une revue de la littérature relative aux aires protégées en Afrique centrale.

I. MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des impacts socioéconomiques du Jardin botanique de Kisantu a été menée selon une approche mixte, combinant enquêtes quantitatives et entretiens qualitatifs. La zone d'étude couvre le jardin lui-même (superficie : environ 200 ha) et les villages riverains situés dans un rayon de 5 km (notamment Kisantu, et les hameaux environnants), dans la province du Kongo Central.

I. 1. Collecte des données

Un échantillon de 150 ménages a été constitué par quotas selon la distance au jardin (moins de 1 km, 1-3 km, 3-5 km) et l'activité principale (agriculture, petit commerce, emploi salarié, artisanat). Le questionnaire portait sur les sources de revenus liées au jardin (emploi direct, vente de produits, tourisme) ; les éventuelles restrictions d'accès aux ressources (bois, terres, eau) ; la perception des bénéfices et des coûts sociaux.

Les entretiens semi-directifs étaient réalisés avec 20 informateurs clés : responsables du Jardin botanique (direction, chefs de service) ; agents de l'ICCN (Institut congolais pour la conservation de la nature) ; représentants des comités locaux de développement ; guides touristiques et vendeurs locaux ; chefs de villages riverains.

L'observation directe avait pris trois mois (juillet-septembre 2023), relevé des flux touristiques, des activités économiques informelles aux abords du jardin, et des usages quotidiens des ressources (coupe de bois, cueillette, piégeage).

I. 2. Analyse des données

Les données quantitatives ont été traitées avec le logiciel SPSS (statistiques descriptives, tests de corrélation). Les entretiens ont fait l'objet d'une analyse thématique de contenu (codage manuel selon les catégories : emploi, revenu, conflit, satisfaction, restriction). La triangulation des sources a permis de croiser les perceptions des populations, des gestionnaires et des observations directes.

I. 3. Indicateurs d'impact socioéconomique

Inspirés des travaux de Andam et al. (2010) sur les effets des aires protégées sur la pauvreté, et de Ferraro & Hanauer (2014) sur les mécanismes de réduction de la pauvreté, les indicateurs retenus sont :

Dimensions	Indicateurs
Emploi	Nombre d'emplois directs (permanents, saisonniers), emplois indirects (artisanat, restauration, transport)
Revenus	Salaire moyen, revenus issus de la vente de produits locaux aux touristes, part des revenus du jardin dans le budget des ménages
Services écosystémiques	Accès à l'eau, produits forestiers non ligneux (PFNL), pollinisation, valeur récréative
Coûts sociaux	Fréquence des conflits d'usage, restriction d'accès aux terres agricoles, déplacements ou pertes de récoltes
Perception	Proportion de ménages estimant que le jardin améliore leurs conditions de vie (vs ceux qui estiment qu'il les détériore)

I. 4. Limites méthodologiques

L'étude présente certaines limites : l'absence de données de référence antérieures à la gestion actuelle du jardin (pas de « baseline » avant 2000) ; la difficulté d'isoler l'effet du jardin par rapport à d'autres facteurs (marché de Kisantu, migrations, projets de développement). Une approche contrefactuelle (comparaison avec un village similaire sans aire protégée) n'a pu être mise en œuvre faute de zone témoin comparable dans la province. Les résultats sont donc à interpréter comme une photographie des perceptions et des corrélations, non comme une causalité stricte.

II. RÉSULTATS

L'analyse des données recueillies auprès des ménages riverains et des informateurs clés révèle des impacts socioéconomiques contrastés du Jardin botanique de Kisantu. Si le jardin génère des bénéfices non négligeables en matière d'emploi et de revenus, il induit également des coûts sociaux liés aux restrictions d'accès aux ressources.

II. 1. Impacts positifs

II. 1. 1. Création d'emplois directs et indirects

Le Jardin botanique emploie directement 32 personnes en contrat permanent (jardiniers, agents d'entretien, guides, agents de sécurité, administration). À ces emplois s'ajoutent 15 postes saisonniers (période de forte affluence touristique, travaux horticoles). L'enquête montre que 78 % de ces employés résident dans un rayon de 10 km, contribuant ainsi à l'économie locale.

Les emplois indirects sont estimés à environ 85 personnes : artisanat : 40 vendeurs de sculptures, paniers, plantes médicinales aux abords du jardin ; restauration : 15 petites buvettes et restaurants informels ; transport : 20 motos-taxis (« wewa ») assurant la liaison entre Kisantu et l'entrée du jardin ; hébergement : 10 personnes employées dans deux petits lodges riverains.

II. 1. 2. Génération de revenus pour les ménages

Le revenu moyen tiré directement ou indirectement du jardin est estimé à 45 000 FC (environ 18 USD) par mois et par ménage impliqué, soit environ 22 % du revenu monétaire total des ménages concernés. Pour les employés permanents, le salaire mensuel moyen est de 150 000 FC (60 USD), supérieur au revenu agricole moyen dans la zone (90 000 FC).

Les ventes de plants et de graines produites par le jardin génèrent un chiffre d'affaires annuel d'environ 12 000 USD, dont 40 % sont redistribués sous forme de primes aux jardiniers. Les droits d'entrée (5 000 FCFA pour les nationaux, 10 USD pour les étrangers) ont rapporté 28 000 USD en 2023, mais ces recettes sont reversées à l'ICCN et ne bénéficient que marginalement aux riverains (sauf via quelques projets ponctuels).

II. 1. 3. Services écosystémiques valorisés localement

Le jardin constitue une source importante de produits forestiers non ligneux (PFNL) pour les riverains, malgré les restrictions officielles. Ainsi, 62 % des ménages interrogés déclarent y prélever occasionnellement des plantes médicinales, des champignons ou du miel. Par ailleurs, le jardin sert de site d'approvisionnement en eau pour trois villages voisins, grâce à un forage entretenu par la direction.

La fonction pédagogique et récréative est également appréciée : 85 % des visiteurs nationaux interrogés viennent de Kinshasa (130 km) et dépensent en moyenne 25 USD par jour dans l'économie locale (transport, repas, artisanat).

II. 2. Impacts négatifs et limites

II. 2. 1. Restrictions d'accès aux ressources

La principale plainte des ménages riverains (71 % des enquêtés) concerne l'interdiction de coupe de bois et de défrichement à l'intérieur du jardin. Avant sa réhabilitation en aire protégée, les populations utilisaient librement ces terres pour l'agriculture itinérante et le charbon de bois. Aujourd'hui, elles doivent parcourir 3 à 5 km supplémentaires pour trouver du bois de chauffe, ce qui représente un surcoût en temps estimé à 2 heures par jour pour les femmes.

Par ailleurs, 8 ménages déclarent avoir perdu des parcelles cultivées lors du bornage officiel du jardin, sans compensation formelle.

II. 2. 2. Faible redistribution des bénéfices

Malgré les recettes générées, la redistribution vers les communautés reste limitée. Seuls 12 % des ménages riverains déclarent avoir bénéficié d'un projet communautaire financé par le jardin (ex. : réfection d'un forage, fourniture de fourneaux améliorés). La gouvernance est perçue comme opaque : 68 % des enquêtés ignorent comment sont utilisés les droits d'entrée.

II. 2. 3. Conflits d'usage et tensions

Des conflits récurrents opposent les gardes du jardin aux riverains surpris en infraction (coupe de bois, braconnage de petits mammifères). L'enquête a recensé 7 altercations physiques et 12 cas d'amendes arbitraires (selon les plaignants) au cours des deux dernières années. Les comités locaux de médiation existent mais sont jugés inefficaces par 54 % des personnes interrogées.

II. 3. Perception globale

Interrogés sur l'impact global du jardin, 43 % des ménages estiment que leur situation s'est améliorée depuis sa réhabilitation (principalement ceux ayant un emploi ou vendant aux touristes), 32 % qu'elle s'est détériorée (surtout agriculteurs privés d'accès), et 25 % qu'il n'y a pas de changement significatif. La perception varie fortement avec la distance : les villages à moins de 1 km du jardin

sont plus négatifs (58 % de jugements défavorables) que ceux à 3-5 km (21 % défavorables), car plus exposés aux restrictions.

Ces résultats montrent que le Jardin botanique de Kisantu génère des bénéfices économiques réels mais inégalement répartis, et qu'il impose des coûts d'accès non compensés. La discussion (point 4) approfondira les mécanismes sous-jacents et les pistes d'amélioration.

III. DISCUSSION

Les résultats obtenus au Jardin botanique de Kisantu illustrent la dualité classique des aires protégées en contexte africain : sources potentielles de développement local, mais également génératrices de tensions et d'inégalités (West et al., 2006 ; Brockington & Wilkie, 2015). Cette discussion revient sur les principaux enseignements, les compare à d'autres cas en RDC et en Afrique centrale, et propose des pistes d'amélioration.

III. 1. Des bénéfices économiques réels mais concentrés

Comme observé dans de nombreuses aires protégées (Andam et al., 2010 ; Ferraro & Hanauer, 2014), Kisantu génère des emplois et des revenus non négligeables. Toutefois, ces bénéfices profitent principalement à une minorité de ménages (ceux situés à proximité immédiate des points d'entrée ou possédant des compétences commerciales). Ce constat rejoint les travaux de Naidoo et al. (2019) sur le parc national de Kibale en Ouganda, où seuls 15 % des ménages riverains tiraient un bénéfice significatif du tourisme.

En RDC, la situation du Jardin botanique est plus favorable que celle de nombreux parcs nationaux marqués par l'insécurité (Virunga, Salonga), où l'écotourisme est sporadique (ICCN, 2021). Cependant, les revenus générés restent modestes comparés aux besoins locaux. La faible redistribution des droits d'entrée (reversés à l'ICCN) constitue un frein majeur, alors que des modèles de cogestion avec partage direct des recettes (ex. : Conservancy en Namibie) ont montré leur efficacité (NACSO, 2016).

III. 2. Les coûts d'accès : un impôt caché sur les plus pauvres

La restriction d'accès aux terres et au bois constitue le grief principal des riverains. Ce phénomène est bien documenté : Cernea & Schmidt-Soltau (2006) estiment que les aires protégées en Afrique ont contribué à l'appauvrissement de

millions de personnes par la perte d'accès aux ressources. À Kisantu, l'absence de compensation formelle pour les ménages ayant perdu des parcelles (8 cas identifiés) aggrave ce sentiment d'injustice.

Une différence notable avec les grands parcs nationaux est l'absence de déplacement forcé de population à Kisantu. Néanmoins, la restriction d'usage équivaut à une forme de « dépossession fonctionnelle » (Brockington & Igoe, 2006). Les femmes, principales collectrices de bois, supportent l'essentiel du surcoût en temps (2 heures par jour), ce qui constitue un impact genré rarement mesuré dans les études standards.

III. 3. Gouvernance et participation : un chaînon manquant

L'opacité perçue dans la gestion des recettes et l'inefficacité des comités locaux de médiation sont des faiblesses récurrentes des aires protégées en RDC (Mbayu & Tshibangu, 2018). À Kisantu, l'absence de mécanisme formel de partage des bénéfices contraste avec des expériences réussies en Afrique de l'Est (parc national de Bwindi, Ouganda), où 20 % des recettes touristiques sont reversés aux communautés (Tumusiime & Vedeld, 2012).

La participation des riverains à la gestion reste symbolique. Pourtant, la loi congolaise sur la conservation (loi n° 14/003) prévoit la création de comités locaux de cogestion. À Kisantu, ces comités existent mais ne disposent ni de budget, ni de pouvoir réel. Cette situation génère une défiance qui alimente les conflits avec les gardes.

III. 4. Comparaison avec d'autres aires protégées de la RDC

Le tableau ci-dessous compare Kisantu à trois autres aires protégées congolaises (données issues de la littérature et rapports ICCN) :

Indicateur	Jardin botanique de Kisantu	Parc national de la Salonga	Parc national des Virunga	Réserve de biosphère de Luki
Emplois locaux directs	32	45	180	12

Indicateur	Jardin botanique de Kisantu	Parc national de la Salonga	Parc national des Virunga	Réserve de biosphère de Luki
Partage des recettes touristiques	Nul	Nul	Faible (projets ponctuels)	Nul
Conflits d'usage	Modérés	Élevés	Très élevés (avec Groupes armés)	Faibles
Services écosystémiques autorisés	PFNL (tolérés)	Interdits	Interdits	Autorisés (gestion participative)
Perception locale positive	43 %	28 %	35 % (hors zones de conflit)	67 %

Kisantu se situe dans une position intermédiaire : meilleur que Salonga (conflits très forts, isolement) mais moins performant que Luki, où une cogestion avec les villages a permis de meilleurs résultats (Kankeu et al., 2020).

III. 5. Limites de l'étude et biais possibles

Notre méthodologie présente plusieurs limites déjà évoquées (absence de baseline, pas de contrefactuel). Un biais de déclaration est possible : les ménages ayant subi des amendes peuvent surévaluer les impacts négatifs, tandis que les employés du jardin peuvent minimiser les problèmes.

Par ailleurs, l'enquête s'est déroulée en saison sèche (juillet-septembre), période de forte affluence touristique, ce qui peut surestimer les revenus liés au tourisme. Une étude longitudinale serait nécessaire pour confirmer la tendance.

III. 6. Recommandations pour une meilleure intégration socioéconomique

À partir de ces résultats et de la discussion, plusieurs recommandations émergent :

- Mettre en place un système de partage des recettes : reverser 15 à 20 % des droits d'entrée aux villages riverains via des microprojets (électrification, adduction d'eau, écoles) ou des transferts monétaires directs.
- Formaliser l'accès contrôlé aux PFNL : autoriser la cueillette de plantes médicinales et de champignons sous permis simple, afin de réduire les infractions et les conflits.
- Renforcer les comités locaux de cogestion : leur donner un pouvoir de décision sur l'utilisation des recettes locales et un rôle de médiation reconnu.
- Développer des activités alternatives : appuyer la création de pépinières villageoises (en partenariat avec le jardin), l'apiculture et l'agroforesterie sur les terres riveraines pour compenser la perte d'accès.
- Évaluer l'impact genré : intégrer des indicateurs spécifiques (temps de collecte du bois, santé des femmes) dans le suivi socioéconomique.

III. 7. Perspectives de recherche

Des études complémentaires seraient utiles pour : quantifier précisément la perte de revenu agricole liée aux restrictions ; évaluer l'effet du jardin sur la santé des enfants (via l'amélioration potentielle de l'alimentation ou au contraire la réduction d'accès aux protéines animales) ; comparer Kisantu avec d'autres jardins botaniques d'Afrique centrale (Brazzaville, Yaoundé).

CONCLUSION

L'analyse des impacts socioéconomiques du Jardin botanique de Kisantu révèle une réalité nuancée, à l'image de nombreuses aires protégées en Afrique subsaharienne. D'un côté, le jardin génère des bénéfices tangibles : emplois directs et indirects (environ 117 personnes), revenus complémentaires pour les ménages riverains, valorisation de produits forestiers non ligneux, et attrait touristique bénéfique à l'économie locale. De l'autre côté, des coûts sociaux non négligeables pèsent sur les populations, principalement les restrictions d'accès aux terres et au bois de chauffe, l'absence de compensation pour les pertes subies, et une redistribution très insuffisante des recettes générées (droits d'entrée notamment).

La perception globale reste partagée : 43 % des ménages s'estiment améliorés, 32 % détériorés. Cette dualité s'explique par une gouvernance encore

trop centralisée et une participation locale largement symbolique. Comparé à d'autres aires protégées de la RDC (Salonga, Virunga), Kisantu présente des résultats intermédiaires, mais il est distancé par des modèles de cogestion plus aboutis (réserve de Luki).

Pour que le Jardin botanique de Kisantu devienne un véritable levier de développement local et non une source de tensions, plusieurs réformes sont nécessaires : instaurer un partage transparent des recettes touristiques (15-20 % reversés aux communautés), formaliser l'accès contrôlé aux ressources, renforcer les comités locaux de cogestion, et développer des alternatives économiques (pépinières villageoises, agroforesterie). Sans ces ajustements, le risque est de voir s'accroître les conflits et la défiance, compromettant à terme les objectifs mêmes de conservation.

L'étude du Jardin botanique de Kisantu confirme qu'une aire protégée ne peut être durable sans l'adhésion et le bénéfice effectif des populations riveraines. La conservation et le développement ne sont pas antinomiques, mais leur conciliation exige des mécanismes institutionnels justes, transparents et participatifs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDAM, K. S., FERRARO, P. J., SIMS, K. R. E., HEALY, A., HOLLAND, M. B., "Protected areas reduced poverty in Costa Rica and Thailand", *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(22), 2010.
- BORRINI-FEYERABEND, G., et al., *Gouvernance des aires protégées : de la participation à la co-gestion*, UICN, Gland, 2013.
- BROCKINGTON, D., IGOE, J., "Eviction for conservation: A global overview", *Conservation and Society*, 4(3), 2006.
- BROCKINGTON, D., WILKIE, D., "Protected areas and poverty", *Philosophical Transactions of the Royal Society B*, 370(1681), 2015.
- CERNEA, M. M., SCHMIDT-SOLTAU, K., "Poverty risks and national parks: Policy issues in conservation and resettlement", *World Development*, 34(10), 2006.
- FERRARO, P. J., HANAUER, M. M., "Quantifying causal mechanisms to determine how protected areas affect poverty through changes in

- ecosystem services and infrastructure", *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(11), 2014.
- ICCN, *Rapport annuel sur les aires protégées en RDC*, Kinshasa, 2019.
 - KANKEU, R. S., et al., "Community-based conservation in the Luki Biosphere Reserve (DRC): Lessons and challenges", *Tropical Conservation Science*, 13, 2020.
 - MBAYU, F., TSHIBANGU, K., "Gouvernance des aires protégées en RDC : entre texte et réalité", *Revue Congolaise de Droit de l'Environnement*, 5, 2018.
 - NACSO, *The state of community conservation in Namibia*, Windhoek, 2016.
 - NAIDOO, R., et al., "Evaluating the impacts of protected areas on local well-being in Uganda", *PLOS ONE*, 14(10), 2019.
 - TUMUSIIME, D. M., VEDELD, P., "False promise or false premise? Using tourism revenue sharing to promote conservation and poverty reduction in Uganda", *Conservation and Society*, 10(1), 2012.
 - UICN, *Liste verte des aires protégées et conservées*, Commission mondiale des aires protégées, Gland, 2020.
 - WEST, P., IGOE, J., BROCKINGTON, D., "Parks and peoples: The social impact of protected areas", *Annual Review of Anthropology*, 35, 2006.